

Dans le présent document, le terme « prêts du RAFEO » désigne les prêts d'études à temps plein de l'Ontario et/ou la portion ontarienne des prêts d'études intégrés Canada-Ontario consentis dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Objectif de la demande

Les étudiants qui contractent des prêts d'études du RAFEO ne sont pas tenus de commencer à les rembourser au cours des six premiers mois suivant la fin des études postsecondaires à temps plein. Cette période est parfois appelée « période de grâce ». (Par exemple, si vous terminez vos études à temps plein le 20 avril, votre période de grâce d'une durée de six mois prendra fin le 31 octobre).

Si votre période de grâce n'est pas terminée et que vous occupez un emploi rémunéré ou bénévole dans un organisme sans but lucratif admissible de l'Ontario, vous pouvez demander une prolongation de six mois de votre période de grâce.

Remarque :

Cette mesure ne couvre pas les prêts d'études consentis par les gouvernements d'autres provinces ou territoires.

Modalités de la prolongation de la période de grâce de six mois

Pendant la prolongation de la période de grâce de six mois, vous n'aurez pas à effectuer de remboursement de votre prêt ontarien d'études ni de la portion ontarienne des prêts d'études intégrés Canada-Ontario. Les prêts d'études du gouvernement fédéral émis dans le cadre du RAFEO ne sont pas couverts par cette mesure.

Une fois que la prolongation de la période de grâce de six mois aura pris fin, les remboursements de votre prêt ontarien d'études et de la portion ontarienne de votre prêt d'études intégré Canada-Ontario reprendront. De plus, les intérêts accumulés le cas échéant pendant la période de grâce d'un an deviendront remboursables.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à la période de grâce d'un an aux fins du RAFEO pour les employés d'organisme sans but lucratif, vous devez remplir toutes les conditions suivantes:

- vous avez cessé vos études postsecondaires à temps plein au cours des six derniers mois;
- vous avez contracté un ou des prêts du RAFEO que vous n'avez pas encore commencé à rembourser; et
- vous travaillez actuellement au moins 30 heures par semaine en Ontario à titre de travailleur ou de travailleuse rémunéré(e) ou bénévole pour un organisme sans but lucratif admissible (voir ci-dessous).

Les organismes sans but lucratif admissibles comprennent les entités enregistrées auprès de l'Agence du revenu du Canada comme organisme de bienfaisance ou organisme sans but lucratif constitué en personne morale, ou une autre entité comparable enregistrée auprès du gouvernement fédéral, de l'Ontario ou d'une autre province ou d'un territoire du Canada.

Les organismes suivants, qui auraient pu correspondre à la définition ci-dessus, ne sont pas admissibles à cette mesure :

- les établissements scolaires (élémentaires, secondaires et postsecondaires);
- les hôpitaux; et
- les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les administrations municipales et leurs organismes.

Les écoles et les hôpitaux regroupent les établissements privés et publics.

Cependant, si votre travail rémunéré ou bénévole consiste uniquement ou principalement à administrer les activités de bienfaisance d'un des organismes exclus (p. ex., vous recueillez ou distribuez des fonds pour les activités caritatives ou la fondation de l'organisme) pendant au moins 30 heures par semaine, vous pouvez présenter une demande pour bénéficier de cette mesure. Les autres employés de ces organismes exclus n'y sont pas admissibles.

Prolongation de la période de grâce et admissibilité à d'autres programmes d'aide

Si vous êtes admissible à la prolongation de six mois de votre période de grâce, vous pourrez toujours, en tout temps après votre période de grâce initiale de six mois, faire une demande d'aide financière au Programme d'aide au remboursement ou demander la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente (DEIGP).

Comment remplir le formulaire

Le formulaire comprend quatre sections : A, B, C et D. Vous devez remplir les sections A, B et C. Ensuite, remettez les sections C et D à une représentante ou un représentant autorisé de l'organisme sans but lucratif où vous travaillez. On entend par une représentante ou un représentant autorisé une superviseur ou un superviseur, ou une gestionnaire ou un gestionnaire de l'organisme. La représentante ou le représentant autorisé remplira la section D et vous retournera les sections C et D.

Où envoyer votre demande

Veuillez envoyer toutes les sections de votre formulaire de **Demande d'octroi d'une période de grâce d'un an aux fins du RAFEO pour les employés d'organisme sans but lucratif** dûment rempli à l'adresse suivante :

**Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE)
C.P. 4030
Mississauga (Ontario) L5A 4M4**

Pour être admissible à la période de grâce d'un an pour le remboursement des prêts du RAFEO pour les entrepreneurs, votre demande remplie doit être reçue par le CSNPE dans les six mois suivant la date à laquelle vous avez cessé vos études postsecondaires à temps plein.

Questions?

Pour toute question concernant la période de grâce d'un an aux fins du RAFEO pour les entrepreneurs, y compris le processus de demande, communiquez avec le CSNPE en composant le 1 877 283 1689 (ATS : 1 888 815-4556).

Section A : Renseignements sur la candidate ou le candidat

Prénom :

Nom de famille :

Numéro de dossier de prêt ou numéro d'assurance sociale (NAS) :

Dernier mois d'études à temps plein dans une école postsecondaire où vous avez reçu un prêt du RAFEO ou pour lequel vous avez reçu l'approbation pour une continuation de l'exemption de remboursement des prêts du RAFEO.

Mois Année

Adresse postale

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Province ou Territoire :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal :

Indicatif régional et numéro de
téléphone (Domicile) :

Indicatif régional et autre numéro de
téléphone :

Courriel :

Section B : Autorisations, déclarations et signature de la candidate ou du candidat

Avis de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels

Vos renseignements personnels, y compris votre numéro d'assurance sociale (NAS), fournis dans votre demande, ou en lien avec l'approbation de l'exemption du paiement d'intérêts ou du remboursement de vos prêts du RAFEO pendant la période de grâce d'un an seront recueillis et utilisés par le ministère des Collèges et Universités (le Ministère) pour l'administration et le financement de l'exemption du paiement d'intérêts ou du remboursement en vertu du RAFEO. Votre NAS sera utilisé comme identifiant général dans l'administration du RAFEO. Le Ministère pourrait retenir les services d'autres parties pour l'une ou l'autre de ces activités. En vertu d'une entente avec Emploi et Développement social Canada (EDSC), le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) utilise vos renseignements personnels pour l'administration de vos prêts du RAFEO.

Par administration, on entend : la détermination de votre admissibilité, l'examen de votre demande, la vérification des approbations d'exemption de paiement d'intérêts et des remboursements, l'étude des demandes d'examen des décisions concernant votre admissibilité à une exemption du paiement des intérêts ou du remboursement, le remboursement des intérêts sur vos prêts en votre nom, la mise à jour et la vérification de votre dossier, l'évaluation et le recouvrement des paiements excédentaires et des remboursements, l'application des dispositions des lois indiquées ci-dessous et des ententes entre vous et le Ministère et la surveillance et la vérification des activités du CSNPE pour veiller à ce qu'il administre le RAFEO comme il se doit. On entend également par administration : la production de rapports publics sur l'administration et le financement des programmes d'aide aux étudiants; la planification, la prestation et l'évaluation de ces programmes ainsi que la surveillance de la qualité et de l'amélioration de leur contenu et de leur prestation; la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'appréciation de la qualité; la réalisation d'inspections ou d'enquêtes; l'analyse des politiques, l'évaluation et les recherches dans tous les aspects des programmes d'aide aux étudiants. Il se peut que vous receviez une invitation à participer à des sondages sur les programmes d'aide financière aux étudiants. Le financement comprend la planification, l'organisation et la prestation du financement du RAFEO.

Le Ministère recueille vos renseignements personnels conformément à la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M. 19, aux Règlements de l'Ontario 70/17 et 268/01, à l'article 10.1 de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.O. 1990, chap. F. 12, à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, et le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS 95/329, dans leur version modifiée. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, à la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9, ou par téléphone au 807 343 7260.

Consentement de la candidate ou du candidat à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels

Je consens à ce que le Ministère collecte et échange indirectement mes renseignements personnels sans restriction, aux fins de l'administration et du financement de l'exemption du paiement d'intérêts ou du remboursement de mon prêt avec : le CSNPE ou d'autres parties auxquelles le Ministère a recours pour l'administration et le financement du RAFEO, Emploi et Développement social Canada (EDSC), les agences de recouvrement du gouvernement provincial ou avec qui il fait affaire, et des agences de renseignements sur le consommateur. Je consens à ce que le Ministère utilise mes renseignements personnels pour l'administration et l'application d'autres demandes que je présenterai au Ministère pour obtenir de l'aide financière ou toute autre demande présentée au RAFEO par ma conjointe ou mon conjoint, un enfant à ma charge, et/ou mon ou mes parent(s).

Je sais que je peux retirer mon consentement en écrivant à la directrice, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 à tout moment avant d'accepter l'exemption du paiement d'intérêts ou du remboursement. En retirant mon consentement, je comprends que mon admissibilité à l'exemption du paiement d'intérêts ou du remboursement sera compromise.

Je reconnais que si je ne fournis pas des renseignements complets et exacts, le Ministère peut me priver d'aide financière à l'avenir, en plus d'intenter des poursuites et d'exiger le remboursement des intérêts qu'il a payés en mon nom. Je comprends que je commets une infraction si je fournis sciemment de faux renseignements pour obtenir une aide financière du RAFEO. Si je suis reconnu(e) coupable, je suis passible d'une amende maximale de 25 000 \$ et d'une peine d'emprisonnement d'un an.

Déclaration de la candidate ou du candidat

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans la présente demande et en lien avec celle-ci.
- Je travaille actuellement au moins 30 heures par semaine en tant que travailleur rémunéré ou bénévole en Ontario dans un organisme sans but lucratif admissible.
- Je comprends que si les renseignements que je fournis sont incomplets et inexacts, le ministère peut refuser mes futures demandes d'aide financière, intenter des poursuites contre moi et exiger le remboursement des intérêts qu'il a payés en mon nom. Je comprends que le fait de fournir sciemment de faux renseignements en vue d'obtenir une aide financière du RAFEO constitue une infraction. En cas de culpabilité reconnue, je suis passible d'une amende maximale de 25 000 \$ et d'une peine d'emprisonnement d'un an.
- Je comprends que si je suis admissible à la prolongation de six mois de ma période de grâce, je pourrai toujours, en tout temps après ma période de grâce initiale, faire une demande d'aide financière au Programme d'aide au remboursement (PAR) ou demander la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente (DEIGP).

J'ai lu et compris la présente section, y compris le consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels. Ma signature atteste mon consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation indirectes de mes renseignements personnels et que les renseignements inscrits dans ma demande sont complets et exacts.

Signature de la candidate ou du candidat

Date

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section C : Détails de la candidate ou du candidat

Prénom de la candidate ou du candidat :

Nom de famille de la candidate ou du candidat :

Section D : Renseignements sur l'organisme sans but lucratif et attestation

Consignes destinées à la représentante ou au représentant autorisé(e) de l'organisme sans but lucratif :

La personne qui figure à la Section C fait une demande d'octroi d'une période d'un an aux fins du RAFEO pour les employés d'organismes sans but lucratif. Les renseignements que vous fournissez dans la Section D sont exigés pour appuyer la demande.

Ne remplissez ce formulaire que si vous êtes une représentante ou un représentant autorisé(e) de l'organisme sans but lucratif dans lequel la candidate ou le candidat travaille. Parmi les représentants autorisés, on compte les gestionnaires, les superviseurs ou toute autorité hiérarchique supérieure au sein de l'organisme.

Une fois que vous avez rempli les renseignements demandés et que vous avez signé la déclaration, veuillez renvoyer les Sections C et D à la candidate ou au candidat.

Détails sur l'organisme

Nom complet de l'organisme (c.-à-d. Dénomination sociale et, au besoin, dénomination commerciale).

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Ville, village ou bureau de poste:

Province : Code postal :

Numéro de téléphone :

Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance (le cas échéant) :

Numéro d'entreprise de l'organisme sans but lucratif (s'il ne s'agit pas d'un organisme de bienfaisance enregistré):

ou :

Détails de la candidate ou du candidat

1. La candidate ou le candidat indiqué dans la section C occupe-t-il un emploi rémunéré ou bénévole d'au moins 30 heures par semaine à l'organisme?
 oui
 non
2. L'organisme est-il une école (élémentaire, secondaire ou postsecondaire), un hôpital, un gouvernement ou un organisme gouvernemental?
 oui
 non
3. Si vous avez répondu « oui » à la question 2, le travail effectué par l'auteur de la demande consiste-t-il uniquement ou principalement à administrer les activités caritatives de l'organisme (p. ex., recueillir des fonds ou distribuer les fonds recueillis)?
 oui
 non

Je confirme que j'ai l'autorité nécessaire pour remplir cette attestation au nom de l'organisme indiqué ci-dessus. J'atteste que les renseignements qui figurent à la Section D sont complets et exacts.

Nom de la représentante ou du représentant autorisé(e) (prénom et nom de famille) :

Poste de la représentante ou du représentant autorisé(e) au sein de l'organisme :

Signature de la représentante ou du représentant autorisé(e) :

Date :

Jour		Mois		Année		